

Congrès de L'Europe : La Haye, mai 1948

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **40 (1948)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Congrès de l'Europe

La Haye, mai 1948

Nous reviendrons très probablement sur les travaux du congrès de l'Europe qui s'est déroulé à La Haye, en mai dernier. Mais nous ne résistons pas au désir de publier d'ores et déjà la réjouissante résolution de la Section économique et sociale, inspirée par des syndicalistes présents au congrès. Nous recommandons spécialement la lecture du chiffre 5, lettre d, de la résolution concernant la collaboration des organisations professionnelles et l'élévation des niveaux de vie. Ce ne sont là sans doute encore que des vœux, mais exprimés par les représentants des classes les plus diverses. Les vœux précèdent d'ailleurs toujours la réalité. C'est inévitable. Mais c'est déjà un pas de fait quand ils s'expriment de façon si claire.

Préambule

L'Europe voit se dresser en face d'elle, en ce moment-ci, à la fois une crise majeure et une splendide occasion. Le système économique dont elle se réclamait a été mis en pièces par la guerre. L'aide généreuse que les Etats-Unis d'Amérique lui proposent en ce moment constitue une occasion sans pareille pour construire une Europe nouvelle et meilleure, pourvu que les Européens s'entendent pour travailler, selon des principes communs et des méthodes concertées, au développement de la force économique du continent. Tout espoir de redressement serait vain si chaque pays se bornait à essayer de reconstruire son économie nationale suivant les vieilles méthodes. Dans les conditions de la vie moderne, l'Europe n'atteindra le niveau d'existence auquel elle doit prétendre que si toutes ses ressources naturelles et industrielles sont mises en exploitation suivant des lignes d'action communes au continent entier, aucun progrès dans cette direction ne pourra être réalisé s'il ne s'accompagne de mesures parallèles, consacrant une union politique de plus en plus étroite. L'Europe doit s'unir pour retrouver et dépasser sa prospérité d'antan et pour assurer son indépendance économique; elle doit réaliser une synthèse entre les aspirations personnalistes et les nécessités économiques nouvelles. Mais toute organisation de cet ordre posant le problème de l'autorité, *il est nécessaire*, afin d'éviter toute tendance totalitaire et de garantir l'indépendance économique de la personne humaine, *que les travailleurs et leurs organisations représentatives soient étroitement associés à la création et au développement de l'économie de l'Europe unie.*

Résolution

Le congrès :

- 1^o Reconnaît que tout effort tendant à reconstruire l'économie de l'Europe sur la base de souverainetés nationales divisées et compartimentées est voué à l'échec.
- 2^o Proclame qu'il est nécessaire et urgent d'établir une union économique en Europe.
- 3^o Considère que cette union implique le maintien et l'adaptation progressive des liens économiques qui unissent aujourd'hui aux métropoles européennes les dominions, les États associés ou les territoires dépendants d'outre-mer.
- 4^o Prend acte des premiers efforts déjà faits par certains gouvernements dans le sens d'une coopération économique plus étroite ou d'associations régionales.
- 5^o Invite instamment tous les gouvernements intéressés à annoncer aussitôt leur volonté de s'engager dans la voie de l'union économique et de mettre à exécution sans délai les mesures qui s'imposent à cette fin.

Parmi celles-ci, l'on s'entendra pour inclure des dispositions tendant à :

a) *Echanges.* — 1^o Eliminer progressivement et, aussitôt que possible, abolir complètement au sein de l'Union les obstacles au commerce qui résultent des restrictions quantitatives à l'échange des marchandises.

2^o Réduire et, dans tous les cas où cela est possible, abolir finalement les tarifs douaniers entre les États participants.

b) *Monnaie.* — 1^o Rétablir l'équilibre des budgets, condition primordiale dans chaque pays de la stabilité de la monnaie, et réduire, par tous moyens appropriés, y compris les politiques monétaires, les disparités de prix et de salaires qui s'opposent aux échanges.

2^o Procéder aussitôt que possible à l'institution de clearings multilatéraux ou créer, par l'adaptation des parités, des zones au sein desquelles les marchandises pourront circuler sans les entraves résultant du contrôle des changes.

3^o Préparer ainsi la libre convertibilité des monnaies et le rétablissement progressif de la liberté du commerce entre les pays de l'Europe.

c) *Production.* — 1^o Promouvoir, d'une part, un programme concerté de développement des ressources agricoles et de l'équipement nécessaire à cet effet pour assurer à l'Europe le niveau d'alimentation le plus élevé possible.

2° Encourager, en matière industrielle, la spécialisation technique ou régionale des activités et la rénovation des moyens technique de production.

3° Etablir et réaliser un programme d'équipement commun pour les industries-clés de toute activité économique, notamment:

I. Pour l'exploitation et la répartition équitable des ressources charbonnières de l'Europe unie, ainsi que pour l'intensification de sa puissance électrique.

II. Pour la coordination et le rendement rationnel de ses moyens de communications.

III. Pour un programme concerté de production mettant en œuvre toutes les ressources et l'équipement des pays de l'Europe en conformité des besoins des populations.

d) *Travail.* — 1° Elever au plus haut point le niveau de vie des populations de l'Europe, notamment par l'application de toutes les mesures ci-dessus susceptibles d'augmenter la production, et inviter les organisations professionnelles économiques et sociales des différents pays à étudier en commun les moyens d'accroître la production et de rationaliser la distribution tout en améliorant la condition sociale et favorisant une équitable répartition des produits de l'activité économique.

2° Accroître dans toute la mesure du possible la liberté des déplacements de la main-d'œuvre et de leurs familles, tout en assurant aux travailleurs émigrants les niveaux des salaires, la sécurité sociale, les conditions d'emploi et de vie du pays d'immigration.

3° Coordonner les politiques économiques en vue de favoriser le plein emploi en Europe.

Objectifs ultérieurs

Outre les premières mesures qui viennent d'être précisées, l'Union européenne devra par la suite assurer au sein de l'Union:

e) la libre circulation des capitaux;

f) l'unification monétaire;

g) l'assainissement concerté des politiques budgétaires et du crédit;

h) l'Union douanière complète, comportant l'abolition de toutes les barrières opposées à la circulation des marchandises entre les pays de l'Union et l'application aux pays tiers de tarifs suffisamment modérés pour ne pas entraver les courants normaux et le développement du commerce mondial;

i) l'harmonisation des législations sociales.

Toutes les mesures préconisées pour l'organisation de l'Europe devront être conformées aux accords conclus ou à conclure sous les auspices de l'Onu ou des organes affectés à l'organisation de l'économie mondiale.

Conclusion

Telle est la base économique sur laquelle les Européens pourront — et devront — appuyer les mesures sociales qui permettront non seulement d'arrêter l'abaissement actuel du niveau de vie des masses, mais d'assurer enfin à tous des conditions supérieures d'existence, tant matérielles que culturelles, but final et unique de tout l'effort économique.

Dans les conditions ainsi améliorées, lorsque les mesquines rivalités des nationalismes auront été écartées, nous pouvons espérer que se développera en Europe une société harmonieuse, respectant les droits de la famille et garantissant la libre association des individus et des collectivités, ainsi que la protection des faibles et des déshérités.

Dans ce milieu, et grâce à lui, sera créé un climat de liberté et de concorde où la personnalité humaine pourra s'épanouir pleinement et harmonieusement. Nous pouvons ainsi compter sur une vie sociale et économique dans laquelle l'Europe jouera dans le monde son rôle propre, celui d'une force constructive et pacifique.

Etudes à poursuivre

Outre les éléments qui composent la résolution ci-dessus, le comité économique a considéré que certaines des propositions qui lui ont été présentées pourraient être utilement examinées par des organismes spéciaux qui en étudieront la portée et les conditions d'application. Ces suggestions peuvent se résumer brièvement comme suit :

- 1^o Etablissement d'une commission des migrations en vue d'organiser les mouvements de population en Europe et de prendre des mesures propres à faciliter l'absorption et le reclassement d'un million et demi de personnes déplacées dans les communautés européennes et d'outre-mer.
- 2^o Contribution économique et sociale à la réalisation du Plan Marshall.
- 3^o Etude du statut de l'invention dans le cadre de l'Europe unie.
- 4^o Libre circulation des voyageurs à travers l'Europe.
- 5^o Elimination de la double taxation fiscale et harmonisation des charges fiscales pesant sur la production et le commerce.
- 6^o Ouverture d'une enquête concernant les méthodes permettant d'éliminer progressivement la concurrence basée sur des disparités résultant de niveaux inférieurs de rémunération et de conditions d'emploi qui, dans le passé, ont favorisé l'érection de tarifs élevés et d'autres barrières au commerce international.
- 7^o Etude des aspects économiques des problèmes de la Rhur.